



« L'UCRAF au sein des TREIZE REGIONS ADMINISTRATIVES et POUR TOUS »

Les frontières des comités territoriaux du rugby sont parfois mystérieuses et ne correspondent que très imparfaitement aux régions du pays. Au nord de la Loire, certains comités dépassent les frontières administratives des régions (les Flandres, l'Île-de-France, ou la Normandie qui rassemble les deux régions Basse-Normandie et Haute-Normandie). Au sud, ils recouvrent les réalités des terroirs rugbystiques, de l'histoire des affrontements interrégionaux et de la praticité des déplacements, plus que celles de l'administration. Certains départements sont coupés en deux, ou en trois. Parfois, seuls un ou deux clubs sont « prélevés » et reversés dans un comité différent de leur département de rattachement. Nombre de clubs sont passés d'un comité à un autre au cours de leur histoire.

Harmoniser les comités territoriaux sur les treize régions administratives est un projet que nous impose le gouvernement. La **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015 impose cette réforme à la Fédération Française de Rugby et aux comités territoriaux même si certains présidents de comité se défendent du contraire ; et pour cela il va falloir s'adapter et le préparer. La mise en place des ligues régionales au sein des treize grandes régions rugbystique est un projet motivant et nous devons faire en sorte que ce soit une réussite en concertation avec les présidents de club. Cette réforme va probablement provoquer quelques secousses mais tout doit être fait pour éviter aux clubs d'en subir les conséquences.

Sur le plan régional, la réforme territoriale sera le gros dossier de la nouvelle équipe de cette saison 2017-2018 : Les comités territoriaux de Midi-Pyrénées, du Languedoc, du Pays Catalan, de Provence ... par exemple, vont disparaître au sein de la grande région **Occitanie**. Elles vont fusionner plutôt pour donner naissance à une super-ligue régionale, dirigée par un comité d'élus.

Un comité de pilotage par région devra être constitué pour la régionalisation et nous devons travailler en concertation avec les présidents de comités territoriaux et départementaux pour faire aboutir ce projet.

Ce projet devra décentraliser de nombreuses missions fédérale de Marcoussis sur les ligues régionales pour renforcer le pouvoir des présidents de ligue, pour éviter la tendance à conforter l'impression d'éloignement de la F.F.R. et à allonger les démarches administratives pour les clubs.

La mise en place des treize ligues régionales Rugby est un projet motivant c'est pourquoi la Fédération Française de Rugby mène dès à présent une réflexion sur cette construction dans l'intérêt de l'ensemble des clubs sous l'autorité d'Henri Mondino, Vice-président de la FFR en charge de la réforme territoriale.

QUELS IMPACTS SUR LES LIGUES REGIONALES

- ♦ Renforcement du pouvoir des présidents des 13 ligues régionales.
- ♦ Décentralisation sur les ligues régionales de nombreuses missions fédérales.
- ♦ Doublement voire triplement des effectifs au sein des ligues régionales (nombre de clubs, nombre de licenciés ...)
- ♦ Les tableaux en annexe montrent que chaque ligue régionale devra gérée entre une cinquantaine de clubs pour les plus petites ligues et jusqu'à plus de trois cent clubs pour les ligues les plus importantes.



- ♦ CORSE : 11 clubs
- ♦ PAYS DE LOIRE : 47 clubs
- ♦ GRAND EST : 50 clubs
- ♦ NORMANDIE : 52 clubs
- ♦ HAUTS DE FRANCE : 58 clubs
- ♦ CENTRE VAL de LOIRE : 63 clubs
- ♦ BRETAGNE : 66 clubs
- ♦ PROVENCE ALPES COTE D'AZUR : 117 clubs
- ♦ BOURGOGNE FRANCHE COMTE : 125 clubs
- ♦ ILE DE France : 158 clubs
- ♦ AUVERGNE RHONE ALPES : 257 clubs
- ♦ NOUVELLE AQUITAINE : 348 clubs
- ♦ OCCITANIE : 384 clubs

QUELS IMPACTS SUR LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Etant donné l'étendue géographique des ligues régionales (13 départements pour l'Occitanie, 12 départements pour la Nouvelle Aquitaine, 12 départements pour Auvergne Rhône Alpes ...) il faudra mettre en place une structure plus proche des clubs. Cette structure ne peut être que le département pour commencer ... Cela devra rester le département pour les zones rurales toutefois le rugby proche des clubs ne pourra exister qu'au niveau des métropoles et éventuellement des communautés d'agglomération selon les cas en fonction des dossiers de Projet d'Orientation Stratégique présentés par les ligues régionales.

